



Contravention suivie d'une mise en Fourriere

Par **Philil**, le **30/03/2016** à **17:15**

J'ai eu une contravention pour stationnement gênant (travaux) en mars 2013 , j'ai conteste auprès de l'OMP et demande à celui ci soit un classement sans suite soit un renvoi au tribunal : aucune nouvelle depuis : ma contravention et par voie de conséquence la mise en Fourriere sont elles prescrites à ce jour ?

Bonjour,

La politesse voudrait qu'un message commence par "bonjour" et se termine par "merci".

Merci pour votre attention...

Par **Philil**, le **31/03/2016** à **19:01**

J'aurais préféré une réponse à ma question plutôt qu'une leçon d'éthique

mais généralement l'un ne va pas sans l'autre, et c'est de la simple politesse. je vous conseille de lire les conditions générales d'utilisation de ce forum qui indiquent que les messages devront comprendre des formules de politesse.

Par **Philil**, le **31/03/2016** à **19:04**

Vous travaillez à la Fourriere ?

Par **ax04530**, le **01/04/2016** à **22:24**

Bonjour,

Non, il est bénévole, rémunéré uniquement avec des 'merci' et un peu de considération.

Ce n'est pas parce que c'est gratuit qu'il n'y a pas de charte.

Bonne chance